

REGLEMENT DU ROC'N TRAIL 2023 / COMIGNE 26-11-2023

ARTICLE 1 : COURSE

ROC'N TRAIL : 15KM / 700MD+

Organisation

Le ROC'N TRAIL est ouvert aux 250 premiers inscrits licenciés ou non, de la catégorie juniors à Masters.

Parcours

Le parcours est composé d'une boucle de 15km.

Classements

Au général, récompense pour les 3 premiers hommes et 3 premières femmes. Au classement, en cas d'ex aequo, le plus âgé sera placé avant l'autre.

Durée maximale de l'épreuve : 3 heures

- – Départ : le départ sera effectué depuis la cave coopérative de Comigne (9h)

- – Arrivée : l'arrivée sera jugée au stade, à côté du foyer du village

ARTICLE 2 : LICENCE OU CERTIFICAT MEDICAL

Licenciés FFA : seules les présentations de la licence FFA, de triathlon seront acceptées (de moins d'un an à la date de la course).

Non licenciés FFA ou licenciés d'autres sport : seule la présentation d'un certificat médical portant la mention exclusive « de non contre-indication à la course à pied en compétition » sera acceptée (de moins d'un an à la date de la course).

En l'absence de ces documents, l'inscription sera refusée.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront uniquement en ligne. Pas d'inscription sur place possible.

Par internet : ATS-SPORT jusqu'au samedi 25 novembre 2023 (12h)

Tarifs : 12 euros

Tout dossier incomplet avant la clôture des inscriptions ne permettra pas de récupérer le dossard.

ARTICLE 4 : SECURITE

Un service de sécurité assuré par les organisateurs sera mis en place sur le parcours. Tous les coureurs devront se conformer impérativement à leurs prescriptions ou à celles du code de la route.

Nous rappelons que tous coureur doit assistance à personne en danger. En cas de problème grave, les concurrents devront en avvertir au plus vite l'organisation.

ARTICLE 5 : SERVICE MEDICAL

Un service de secours sera mis en place.

ARTICLE 6 : RAVITAILLEMENTS

1 à 2 ravitaillements sera proposé. Ces ravitaillements contiendront du liquide ET du solide.

ARTICLE 8 : MATERIEL OBLIGATOIRE ET RECOMMANDATIONS

Matériel obligatoire pour la course : un gobelet.

Il est demandé à l'ensemble des participants du Roc'N Trail d'adopter une pratique plus responsable et autonome en prenant sur soi des compléments alimentaires (gel, barre énergétique etc.) si vous jugez que cela est nécessaire.

ARTICLE 9 : RESULTATS

Le classement sera disponible sur internet : site FFA, ATS-SPORT et page Facebook.

ARTICLE 10 : ASSURANCES

Les organisateurs sont couverts par une police responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées à leur licence assurance. Il incombe aux autres participants d'être assurés individuellement.

ARTICLE 11 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le jour de la course à partir de 7h au foyer municipal sous la présentation d'une pièce d'identité.

ARTICLE 10 : RENSEIGNEMENTS

Email : sieurpas@yahoo.fr / julien.rodriquez4@orange.fr

Téléphone : 06 20 13 65 23 / 06 77 69 35 92

Internet : via la page Facebook Roc'n trail Comigne

ARTICLE 11 : LA RANDONNEE

La randonnée sera accompagnée. Soyez bien chaussés. Les chiens ne sont pas autorisés.

- Départ 9h15 Cave Coopérative et Arrivée au stade du village.
- Distance : 10KM ET 250MD+

Les inscriptions se feront uniquement sur internet jusqu'au samedi 25 novembre 2023 (12h).

Tarif : 4 euros

ARTICLE 12 : DISPOSITIFS SPECIALS COVID 19

Des mesures spécifiques pourront être imposées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Sur les postes de ravitaillement, les denrées seront exclusivement liquides. Chaque participant devra présenter son gobelet individuel.

En cas d'annulation de l'épreuve pour cause sanitaire, les inscriptions seront intégralement remboursées.

ARTICLES GENERAUX

ARTICLE 13

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ARTICLE 14

Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il (elle) s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. Les suiveurs ou véhicules suiveurs sont interdits sur le circuit en dehors de ceux de l'organisation (vélo, voitures...).

ARTICLE 15

Tout concurrent à qui est attribué un dossard autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit tels que média et partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

ARTICLE 16

Conformément à la loi Informatique et liberté n°78-17 du 16 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation du Roc'n Trail Comigne, les coureurs peuvent recevoir des propositions d'autres organisations ou de sociétés. Ceux qui le souhaitent pas doivent le signaler par écrit ou par e-mail à l'organisation.

ARTICLE 17

L'essentiel du parcours passe sur un site classé Natura 2000 pour la protection de certaines espèces animales et de leurs habitats. C'est un site sensible pour l'environnement. Il est donc interdit de jeter tous déchets sur le parcours.